

LE TÉLÉGRAPHE.

Tous les actes du Gouvernement publiés dans ce Journal sont officiels.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 août

(The Courier.)

Nous apprenons que l'armistice a été prolongé jusqu'au 24 août. La conclusion que nous devons en tirer est que la France aura continué de recueillir de nouveaux avantages d'un délai qui lui a déjà donné l'occasion d'augmenter ses forces et de multiplier ses moyens, soit pour continuer la guerre, soit pour faire la paix avec de meilleures stipulations.

-- La gazette de Petersbourg du 8 juillet a annoncé que le général Barclay de Tolly a reçu le commandement en chef des armées russes et alliées. Il a publié une proclamation dans laquelle il recommande les progrès de l'instruction et le maintien de la discipline.

-- On croit que les troupes anglaises qui se rendent dans la Baltique formeront la garnison de Stralsund, et seront en réserve de l'armée suédoise.

Du 7 août.

Le bruit s'est répandu hier après-midi à Douvres de l'arrivée d'un parlementaire français, apportant des passeports pour un ministre anglais; cependant on n'a rien de positif, et jusqu'à ce moment on le regarde comme un bruit de Bourse.

-- Des nouvelles particulière de Stockholm annoncent que des hostilités ouvertes ont déjà eu lieu entre la Suède et le Danemarck, et que le gouvernement suédois a défendu à tous les navires marchands de payer les droits de passage dans le Sund. La flottille danoise a attaqué les chaloupes canonnières à Mulmoë; on s'est battu avec acharnement; il y a eu quelques pertes des deux côtés.

-- Par le convoi qui s'assemble en ce moment à Stockholm, il sera envoyé des détachemens pour chaque régiment anglais, actuellement dans l'Amérique Septentrionale; on y envoie aussi des officiers pour la milice canadienne, avec beaucoup de munitions militaires et navales.

Lord Aberdeen part aujourd'hui pour Yarmouth où

il s'embarquera sur la frégate *la Cydnus*. M. Morrier l'accompagne en qualité de son secrétaire particulier, et M. Frederick Lambe en qualité de secrétaire d'ambassade.

-- Le bruit se renouvelle que le général Murray subira une enquête en Espagne: pour sa conduite dans l'affaire du débarquement en Catalogne.

-- Le général Maitland et M. Miera, son secrétaire, partiront demain de la capitale, pour se rendre d'abord en Sicile et ensuite à Malte.

-- Lord Valpole doit partir de Leith, pour reprendre les fonctions de secrétaire de legation auprès de lord Cathcart.

DANEMARCK.

Copenhague, 19 juillet.

La semaine dernière, une flottille anglaise de quinze chaloupes canonnières et de quelques bricks, qui avait auparavant canonné Cuxhaven, attaqua les batteries danoises près de Sainte-Marguerite, mais elle fut obligée de s'en aller sans avoir eu aucun succès. La flottille danoise de l'Elbe s'était retirée dans le port de Glückstadt. Les Anglais ont menacé de revenir avec des renforts considérables; mais tout sera préparé pour les recevoir.

SAXE.

Leipsick, le 1.º août.

Nous voyons passer ici et dans les environs des corps nombreux de cavalerie française: les uns se rendent en Lusace et en Silesie, les autres sont repartis dans des cantonnemens autour de Dresde.

Les retranchemens qui enveloppent Dresde et se prolongent sur les deux rives de l'Elbe, sont à-peu-près terminés. Ils sont encore protégés par des camps, de manière que la place est aujourd'hui inabordable. Les anciens pont-levis placés aux portes intérieures, sont criblés en partie, et on y travaille encore. Des redoutes formidables s'élèvent de distance en distance, depuis la campagne du comte de Honfgarten jusqu'à l'entrée du grand jardin. On a entouré le Lillenstein d'une ligne de batteries; on travaille aussi au rétablissement de l'ancienne forteresse de Stolpen; on retranche Radebourg et Radeberg, etc.

On dit qu'il va paraître à Dresde un règlement général pour les logemens militaires.

La police de Dresde a subi, comme celle de notre ville, de grands changements dans son organisation intérieure: elle a ordre de donner une attention particulière aux étrangers qui, sans avoir rang dans l'armée, prétendent rester à Dresde; plusieurs de ces individus ont déjà reçu l'ordre précis de s'éloigner.

Le recrutement des troupes saxonnes se poursuit toujours avec la plus grande activité; les gardes-du-corps ont reçu pour leur part deux cents hommes d'élite.

ROYAUME DE WESTPHALIE.

Bruswich, le 1. er août.

Le prince Frédéric de Hesse, qui a pris le commandement du corps auxiliaire danois, n'a fait qu'un court séjour à Wandbeck où est établi son quartier-général. Ce prince ayant passé en revue différents corps de troupes et pourvu à quelques détails militaires, s'est rendu à Hambourg, près du prince d'Eckmühl, sous les ordres duquel il se trouve actuellement.

Les mesures impolitiques et violentes que le gouvernement anglais a prises contre la cour de Copenhague, ont donné lieu à des plaintes très-graves en Angleterre contre le parti ministériel. Le parti de l'opposition s'en est rendu l'organe et de là sont nées des discussions très-vives dans le parlement. Les ministres ont voulu justifier leur conduite, mais le parti de l'opposition a saisi cette occasion de leur dire des vérités dures, bien sûr d'avoir pour lui l'opinion publique.

La flottille danoise, stationnée dans l'Elbe, se trouve maintenant au port de Glückstadt. Les Anglais l'ont menacée et on a dit qu'ils entreraient dans l'Elbe avec des forces considérables, qu'ils détruiraient la flottille; on les a attendus et on les attend encore; tous les préparatifs sont faits pour les recevoir.

On parle beaucoup de divers désagréments que le duc de Cumberland a essayés pendant son dernier séjour à Berlin. Il paraît que les Prussiens ne sont pas contents de la conduite des Anglais à leur égard.

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 12 août.

Dresde, le 7 août 1813.

S. M. l'Empereur et Roi n'est pas sorti pendant les journées du 5 et du 6.

S. M. a été fort occupée avec le duc de Basano, avec le major général, le Comte Daru et les chefs des principales branches de l'administration de l'armée. S. M. a travaillé avec l'ordonnateur Daure pour les vivres, avec l'ordonnateur Marchant pour les hôpitaux, et avec l'ordonnateur Lamartellière pour les transports et l'habillement.

Comme l'armistice peut être dénoncé avant le 15 août, les troupes se préparent à célébrer la Fête de l'Empereur au 10 août.

PROVINCES ILLYRIENNES NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR.

EXTRAIT DE CORRESPONDANCES.

Villach, le 19 août.

Les avant-postes de l'Armée d'Italie ont eu quelques engagements avec les avant-postes autrichiens. Nous avons fait 19 prisonniers et blessé plusieurs hommes. Nous n'avons perdu aucun des nôtres, trois ont été blessés.

Les douaniers rivalisent de zèle et de courage avec la gendarmerie et la troupe de ligne. L'ardeur est extrême.

Gorice, le 21 août.

Notre ville est devenue un passage continu de troupes. Artillerie, cavalerie, infanterie, toutes les armes se font remarquer par leur bonne tenue. Le général Grenier, qui est le premier lieutenant du Vice-roi, et qui a demeuré parmi nous pendant quelques jours, est allé rejoindre S. A. à Adelsberg, avec son corps d'armée.

Adelsberg, le 22 août.

Le quartier-général du prince Vice-roi est ici depuis deux jours; nous avons beaucoup de troupes de toutes armes, et il n'y a point de confusion. L'ordre et la discipline sont exactement observés.

Nous voyons les courriers de la grande Armée, de l'armée de Bavière et de Laybach se succéder avec rapidité. Tout annonce un grand mouvement de guerre. Le Prince se dispose à nous quitter pour aller porter son quartier général à Laybach.

Carlstadt, 17 août.

On nous annonce qu'un corps autrichien a passé la frontière et se dirige sur notre ville. Les troupes de l'Armée d'Italie qui sont en marche pour nous couvrir ne sont pas encore arrivées.

On a envoyé un courrier au Gouverneur général pour lui faire part de nos inquiétudes à l'approche de ce corps autrichien. Son Exc. dans sa réponse, nous a demandé quel était le corps qui nous donnait de l'effroi, qu'on lui indiquât le nombre des soldats qui le composent, le nom du général qui le commande, des régiments, qu'au moins on lui fit connaître la couleur des uniformes, afin de juger du nombre de troupes dont nous aurions besoin.

Malheureusement plusieurs de ceux qui auraient dû nous rassurer et nous encourager ont perdu la tête, et au lieu de prendre des informations, d'envoyer des reconnaissances vers l'ennemi, pour se mettre dans le

ont de répondre aux demandes du Gouverneur général, ils ont quitté leurs postes avec précipitation.

Le lendemain de leur départ nous avons appris que quelques autrichiens étaient venus sur nos frontières faire des réquisitions de fourrages et de bœufs qu'ils n'ont payés qu'avec du papier.

Neustadt, 22 août.

Aujourd'hui à 2 heures du matin, sont arrivés à Neustadt, un chef de bataillon avec un officier et 33 hommes de cavalerie du régiment de Stradeczi et ils se sont directement portés dans la demeure du Subdélégué. Le fonctionnaire public, sans se décontenancer à la vue de ces militaires ennemis, leur a demandé pourquoi sans déclaration de guerre ils se permettaient de violer notre territoire et d'abuser ainsi de sa bonne foi. Le chef de bataillon autrichien lui a demandé divers renseignemens sur la position de notre armée, de sa force, de la situation de Laybach, si le Gouverneur général y était toujours, etc.

Après quelques autres questions semblables auxquelles le subdélégué n'a répondu qu'avec beaucoup de fierté, ils ont quitté sa demeure, sont partis de la ville et ont pris la route de Landstias.

La conduite noble et ferme de ce subdélégué doit servir d'exemple et de modèle aux fonctionnaires publics. Nous voudrions que ceux de Carlstadt eussent montré le même sang froid.

Fiume le 21 août.

Les nouvelles de Carlstadt ont répandu l'allarme dans notre ville. Tout-à-coup nous avons appris le départ du général Gagner qui commande notre place, probablement pour aller faire une reconnaissance. Nous étions dans de terribles anxiétés lorsque nous avons reçu du Gouverneur général un courrier portant une lettre pour l'Intendant avec ordre d'installer sur le champ le nouveau Maire nommé par Son Excellence en remplacement de M. Paul Scarpa qu'elle a destitué pour ne s'être pas trouvé à son poste au moment où les anglais ont fait une descente à Fiume.

Notre nouveau maire a reçu la lettre ci-joint du Gouverneur général.

Laybach 21 août 1813.

Monsieur Tercy, d'après les témoignages avantageux que j'ai reçus de vos principes et de votre conduite, je viens de vous nommer Maire de la ville de Fiume.

J'espère dans cette circonstance que vous développerez toute la fermeté d'âme nécessaire. J'ai appris avec étonnement que plusieurs fonctionnaires publics avaient abandonné votre ville. Il n'y avait aucun motif pour eux de prendre une aussi étrange résolution.

Sans doute, quelques soldats autrichiens ont violé notre territoire; mais il aurait fallu du moins prendre

la peine de s'assurer en quel nombre il étaient et où ils se trouvaient.

Je suis certain que jusqu'à ce jour 200 hommes au plus se sont établis à 8 lieues de Carlstadt et c'est cette poignée d'hommes qui a suffi pour donner l'allarme.

Preservez vos administrés de cette faiblesse d'esprit qui accueille tous les bruits; surveillez tous ceux qui les répandent; c'est le défaut de surveillance qui a engagé les anglais à descendre à Fiume.

Ne souffrez pas qu'un pareil affront se renouvelle sous votre administration, rappelez les Illyriens aux sentimens d'honneur et de courage qui les ont autrefois illustrés.

Si les autrichiens ont réellement la folie de pénétrer jusqu'à vous, je vous donnerai les forces nécessaires pour les repousser.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération.

Signé le duc d'OTRANTE.

Trieste le 22 août 1813.

Nous étions ici dans l'inquiétude sur tous les bruits qu'on répandait. Les uns nous assuraient que les autrichiens étaient entrés à Carlstadt, d'autres soutenaient que l'ennemi était à Fiume et que notre ville allait être menacée. Nous ne sommes pas trembleurs; mais nous n'avions aucun moyen de détruire ces bruits qui croissaient à chaque instant. Nous avons été pleinement rassurés par la lettre suivante adressée par S. E. le Ministre d'Etat et Gouverneur général à notre Intendant.

Laybach 20 août 1813.

Monsieur l'Intendant, je vous invite à m'écrire par tous les courriers et à me rendre compte des moindres événemens.

Vous ferez exercer la plus grande surveillance et mettre en arrestation les individus qui répandent l'allarme. Les autrichiens ont pu faire des invasions en Illyrie, mais nous sommes en force pour les repousser et pour porter la guerre sur leur territoire.

La ville de Trieste est couverte par une armée nombreuse et bien disciplinée. Dans cette circonstance les autorités doivent montrer un grand courage moral. Ce n'est que par le défaut de ce courage que des fonctionnaires publics abandonnent leurs postes sur le moindre bruit d'une invasion. Je ne vois point d'autre danger pour l'Illyrie que dans la pusillanimité et dans l'imbecille disposition où l'on est de croire à toutes les fables qu'on répand sur les prétendues forces de l'ennemi. Jusqu'à présent il n'a pas sur notre territoire six cents soldats.

J'ai donné ce me semble la plus grande preuve de ma confiance en la ville de Trieste et la plus forte garantie de la sécurité où elle doit être, en plaçant dans son sein mes enfans, qui sont ce que j'ai de plus cher au monde.

Signé le duc d'OTRANTE.

Laybach, le 25 août.

La ville de Laybach est restée calme malgré tous les bruits d'invasion répandus depuis quelques jours.

Ce calme est la preuve d'un bon esprit et d'une grande fermeté de jugement.

Au reste nous avons ici une force militaire suffisante pour repousser l'ennemi s'il se présente.

D'ailleurs les dispositions habiles prises par M. le baron Fresia commandant militaire de l'Illyrie ont doublé nos forces. S. E. le Gouverneur général a eu plus d'une fois occasion de lui en témoigner sa satisfaction.

Nous attendons ici à chaque instant le prince vice-Roi. Le château Pagliarucci est prêt à le recevoir. On dispose en ce moment les granges qui sont à peu de distance du château pour la cavalerie qui l'accompagne.

D'après les préparatifs qu'on fait, d'après les ordres donnés au Commissaire Ordonnateur pour des vivres et des fourrages, nous aurons au moins 40,000 hommes dans la ville et aux environs.

CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

ORDRE DU JOUR.

SON ALTESSE IMPÉRIALE LE PRINCE VICE-ROI afin d'assurer le service des postes et estafettes, principalement de l'estafette impériale dans toute l'étendue du pays occupé par les troupes du Corps d'observation d'Italie, ordonne les dispositions suivantes :

1. Les maîtres de poste doivent être exemptés des logemens militaires; les Commissaires et Inspecteurs chargés de l'organisation et de la surveillance des postes et estafettes auront seuls, ainsi que leurs agents, le droit de loger chez les maîtres de poste.

2. Il est défendu aux officiers de tous grades, comme aux employés à la suite de l'armée, de se loger à la poste aux chevaux, de requérir des chevaux ou du fourrage.

3. Les chevaux doivent être payés suivant le tarif, et les maîtres de poste sont autorisés à refuser des chevaux, s'ils ne reçoivent au préalable le prix du relai à parcourir.

4. Sous aucun prétexte, et dans aucun cas (si ce n'est pour le service résultant d'un ordre de Son Altesse Impériale) on ne peut contraindre les chevaux de postes d'outrepasser le relai.

5. Il est défendu sous les peines les plus graves d'arrêter sur la route des chevaux de poste, qui retournent à Vide à leur relai.

6. La même défense est faite pour ce qui con-

cerne les chevaux destinés au service de l'estafette impériale, dont aucun individu quel qu'il soit ne peut se servir. S'il en était autrement le service de l'estafette impériale se trouverait compromis.

Un gendarme sera placé à chaque relai de poste pour veiller à ce que les dispositions prescrites par le présent ordre reçoivent leur stricte exécution.

Au Quartier-général à Gorice le 19 août 1813.

Signé: EUGENE NAPOLÉON VICE-ROI D'ITALIE.

Pour Copie Conforme,

Le Général de Division chef de l'Etat Major

Général, Comte de l'Empire,

VIGNOLLE.

A V I S.

Parmi les formalités prescrites tant par les lois du 11 brumaire an 7 et 5 septembre 1807 que par les Codes Napoléon et de procédure pour la validité des inscriptions hypothécaires, il faut que le bordereau d'inscription fasse mention 1.º de l'élection de domicile du créancier dans l'arrondissement du bureau de la conservation; 2.º du domicile réel du créancier, 3.º de l'époque de l'exigibilité de la créance, 4.º de l'espèce et de la situation des biens sur lesquels le créancier entend conserver son privilège.

Le directeur de l'enregistrement et des Domaines venant d'être informé que ces mentions ont été omises dans un grand nombre de bordereaux présentés à l'inscription, se fait un devoir d'appeler l'attention de ceux qui y ont intérêt sur un objet aussi important, afin qu'ils puissent avant l'expiration du délai péremptoire aviser aux moyens de se mettre à l'abri de préjudice en faisant rectifier leurs inscriptions conformément à ce qui est prescrit par les lois des 3 et 4 septembre 1807 et par l'avis du Conseil d'état du 26 décembre 1810 approuvé le même jour par S. M. l'Empereur et Roi.

Lavbach le 30 juillet 1813.

BELLOC

LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

Tirage du 19 août 1813.

ROUE DE TRIESTE

—41—53—4—81—20—